

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 16 juillet 2020 à 16 h par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

Mme Lucie Bisson, conseillère

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 16 h.

20-360

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE
1.1 RÉFLEXION

20-360 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION

3. SERVICE DES FINANCES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

8. RÉGLEMENTS

20-361 8.1 ADOPTION – RÉGLEMENT 1233 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE FILS D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE LA RUE DE MURANO, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 133 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 133 000 \$.

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-362 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-361

ADOPTION – RÈGLEMENT 1233 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE FILS D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE LA RUE DE MURANO, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 133 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 133 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 14 juillet 2020, sous le numéro 20-356;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1233 pour payer le coût des travaux d'enfouissement de fils d'utilités publiques sur une partie du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano, ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 133 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 133 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-362

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 16 h 06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**Procès-verbal
de la dixième (10^e) séance
du Conseil municipal
tenue le 16 juillet 2020 à 16 h**

254

Mairesse Greffière
Initiales

Mairesse

Greffière